

PERIGNY, le 30 janvier 2007

INSTALLATIONS CLASSEES

POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Subdivision Environnement industriel,
Ressources minérales
Z.I. - 7, rue A. Bergès
17184 PERIGNY CEDEX
Tél. : 05.46.51.42.00 - Fax : 05.46.51.42.19
Mél : sub17.drيره-poitou-charentes@industrie.gouv.fr

AUNIS OCCASIONS à Saint-Sauveur d'Aunis

Référence : Transmission de la déclaration de changement d'exploitant de M. Christian SIMMONET le 25 janvier 2007, pour l'installation Aunis OCCASION à Saint-Sauveur d'Aunis

Rapport de l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines

Par transmission visée en référence, vous nous avez transmis la déclaration de changement d'exploitant déposée par M. Simmonet pour l'installation Aunis Occasion située à Saint-Sauveur d'Aunis.

Cette installation bénéficie d'un arrêté préfectoral du 15 avril 1993 d'autorisation au titre de la réglementation ICPE pour l'exploitation d'un dépôt de vieux véhicules.

Par jugement du Tribunal de Commerce de La Rochelle, la SARL AUNIS OCCASION a été placée en liquidation judiciaire. Par ordonnance du 16 janvier 2007, le juge a autorisé le liquidateur à résilier la convention de gérance. Par conséquent le fonds de commerce est restitué à son propriétaire, en l'occurrence M. Simmonet.

Au vu de la demande de changement d'exploitant, nous vous proposons de prendre acte de cette information en application de l'article 34 du décret n°77-1133 du 21 septembre 1977.

Cette installation bénéficie aussi d'un agrément du 24/05/06 pour effectuer le démontage et le remontage de véhicules hors d'usages sur la base d'un dossier indiquant un numéro de SIRET B449841220.

Le changement de gérance du site Aunis Occasions à Saint-Sauveur d'Aunis implique un changement de numéro de SIRET. En effet, la reprise de l'exploitation de l'enseigne s'effectue en nom propre (A319 126 090) alors que le site était connu jusqu'à présent en tant que SARL (B449 841 220). Cette évolution de SIRET et de forme juridique de l'exploitant apparaît comme un changement d'exploitant au sens de l'article 43-2-I du décret n°77-1133 du 21 septembre 1977.

Au vu de ces éléments, nous vous proposons que ce changement d'exploitant fasse l'objet de l'arrêté préfectoral joint en annexe pris après consultation de la commission départementale compétente CODERST.